

A diffuser à
tous les ITPE



Numéro 216

Paris, le 24 septembre 2004

LA DECISION DU GOUVERNEMENT SUR LE STATUT DES ITPE
Des avancées mais « le compte n'y est toujours pas » !

Cher(e) camarade,

Le CTPM budgétaire du 23 septembre 2004 vient de se tenir. Le Ministre y a présenté le PLF 2005 et la DECISION DU GOUVERNEMENT relative à la REFORME STATUTAIRE DU CORPS DES ITPE !

Comme annoncé par le DPSM lors du Conseil de Perfectionnement de l'ENTPE le 10 septembre 2004, il est bien prévu un budget spécifique afin de permettre à l'Ecole de mettre en œuvre les premières et indispensables évolutions de son organisation interne et du pilotage des enseignements durant 2005 en prévision du changement de statut en EPSCP grand établissement au 1^{er} janvier 2006. Le Ministre y est revenu explicitement dans sa présentation du PLF 2005.

Le repyramide opéré est conforme à nos revendications et aux engagements pris au nom du Ministre le 29 juin 2004 envers tous les ITPE. Cela permet de mieux dimensionner le corps et surtout de réaliser le bon niveau de promotions pour 2005 (à IDTPE, à IRGS, au Principalat d'une part et à CARGS, IDTPE-CA et IDTPE-CA+ d'autre part).

Le Ministre a présenté la décision gouvernementale arbitrée par le Premier ministre concernant la réforme statutaire attendue. Il est difficile à ce stade d'en donner une vision construite réglementairement, le décret statutaire restant à bâtir dès à présent. En revanche, il n'est pas compliqué de s'apercevoir que le compte n'y est pas, loin s'en faut, et que l'on se situe à un niveau bien éloigné du projet de réforme négocié et porté depuis juin 2003.

Pour le gouvernement, il ne peut s'agir que d'une étape inscrite dans le processus désormais officiellement engagé de fusion des corps d'Ingénieurs de l'Etat.

Le Ministre n'a donc obtenu qu'un statut en retrait par rapport à ses engagements, nouveau décompte provisoire après celui obtenu en 1995 :

Une revalorisation au 1^{er} niveau de fonctions avec un seul échelon supplémentaire à IB 801, une accélération significative en début de carrière et la généralisation du Principalat. Aucune revalorisation indiciaire à IDTPE. La création d'un emploi fonctionnel d'ICTPE pyramidé à 500 emplois en entrée, terminant à HEA, dimensionné en deux classes et regroupant les actuels emplois fonctionnels d'IDTPE-CA et IDTPE-CA+.

Il est par ailleurs décidé une mise en œuvre début 2005 et un budget réservé pour 2005 de 3,23 millions d'Euros dans ce but.

Nous avons pris acte de ces différentes décisions gouvernementales. Concernant le statut, nous avons exigé la mise en œuvre d'un travail immédiat en concertation, afin de concrétiser ces décisions sans délai pour aboutir à un décret statutaire au prochain CTPM d'octobre 2004, afin de respecter une mise en œuvre effective début 2005. Ce travail est déjà en cours.

Par ailleurs, nous avons exigé et obtenu que des mesures en indemnitaire, en pyramide et en gestion accompagnent cette réforme, notamment pour rattraper les écarts entre le projet négocié et le cadre statutaire arrêté par le gouvernement. Là encore, les travaux sont ouverts.

A titre d'accompagnement, pour 2004, nous avons obtenu la redistribution en PSR à tous les ITPE des 500 k Euros budgétés au PLF 2004 en vue de la réforme statutaire.

Sur l'indemnitaire, l'ISS est revalorisée de 1,5 % en 2005 et nos exigences portent naturellement sur une augmentation significative des coefficients ISS des grades d'ITPE et d'IDTPE et de l'emploi fonctionnel d'ICTPE, ainsi que sur la NBI et le taux de la PSR.

En gestion, nous revendiquons que des mesures concrètes soient prises, notamment grâce à un pyramide important à ICTPE, pour rattraper les indispensables revalorisations non abouties à ce stade aux 1^{er} et 2^{ème} niveaux de fonctions.

Si chacun peut être fier de ces premières avancées obtenues et du chemin parcouru malgré les obstacles et les oppositions de toutes sortes, la distance à parcourir en un temps record est encore semée d'embûches. Nous devons obtenir la nécessaire contrepartie au recul statutaire enregistré en maintenant notre pression d'exigence par les actions engagées. Ces premiers résultats nous entraînent à redoubler d'efforts pour construire sur ces bases un avenir ambitieux pour tous les ITPE, tout en restant particulièrement vigilants.

La Commission Exécutive exceptionnelle du 7 octobre 2004 décidera des suites à donner en fonction des nouvelles avancées concrètes que notre Ministre et son administration donneront d'ici là à cette décision gouvernementale sur le statut.

Bien cordialement,

Pascal Pavageau
Secrétaire Général